

**Arrêté modifiant le règlement relatif aux obligations attachées à certaines fonctions de l'administration cantonale**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture,

*arrête :*

**Article premier** Le règlement relatif aux obligations attachées à certaines fonctions de l'administration cantonale, du 18 décembre 1996, est modifié comme suit :

*Tableau annexe au règlement relatif aux obligations attachées à certaines fonctions de l'administration cantonale<sup>10</sup> (nouvelle teneur)*

	Exigence de la nationalité suisse	Prestation de serment	Domicile dans le canton	Domicile à proximité du lieu de travail	Certificat médical	Fonction physiquement éprouvante	Uniforme	Gestion libre du temps de travail <sup>11</sup>
<b>AUTORITÉS CANTONALES</b>								
<b>Chancellerie</b>								
Chancelier-ère								
Vice-chancelier-ère								
Huissier-ère								
Huissier-ère-réceptionniste								
<b>DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE LA SANTÉ</b>								
<b>Secrétariat général</b>								
Chef-fe de l'office d'organisation								
<b>Service financier</b>								
Chef-fe de l'office du recouvrement								

<sup>10</sup> Teneur selon A du 28 mai 2018 (FO 2018 N° 22) avec effet au 1er juin 2018, A du 22 juin 2020 (FO 2020 N° 26) avec effet au 1er juillet 2020 et A du 29 mars 2021 (FO 2021 N° 13) avec effet rétroactif au 1er février 2021. La désignation des départements a été adaptée en application de l'article 12 de l'A fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'État, du 26 juillet 2013 (FO 2013 N° 31) et de l'A portant modification de l'A fixant les attributions et l'organisation des départements et de la chancellerie d'État, du 25 mai 2021 (FO 2021 N° 21), avec effet immédiat.

<sup>11</sup> Pour mémoire, les chef-fe-s de service et les secrétaires généraux-ales gèrent librement leur temps (art. 10 RDF)

	Exigence de la nationalité suisse	Prestation de serment	Domicile dans le canton	Domicile à proximité du lieu de travail	Certificat médical	Fonction physiquement éprouvante	Uniforme	Gestion libre du temps de travail <sup>11</sup>
<b>Service des contributions</b>								
Chef-fe de service								
<b>Service de la santé publique</b>								
Médecin cantonal-e								
Médecin cantonal-e adjoint-e								
Pharmacien-ne cantonal-e								
<b>Service des bâtiments</b>								
Chef-fe de service								
Concierge responsable								
Concierge itinérant-e								
Concierge								
Aide-concierge								
<b>Service des communes</b>								
Chef-fe de service								
<b>DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE</b>								
<b>Service pénitentiaire</b>								
Chef-fe de service								
Chef-fe de service adjoint-e								
Chef-fe de l'office d'exécution des sanctions et de probation								
Directeur-trice d'établissement								
Directeur-trice adjoint-e d'établissement								
Surveillant-e-chef-fe								
Surveillant-e-chef-fe adjoint-e								

<sup>11</sup> Pour mémoire, les chef-fe-s de service et les secrétaires généraux-ales gèrent librement leur temps (art. 10 RDF)

	Exigence de la nationalité suisse	Prestation de serment	Domicile dans le canton	Domicile à proximité du lieu de travail	Certificat médical	Fonction physiquement éprouvante	Uniforme	Gestion libre du temps de travail <sup>11</sup>
Agent-e de détention, surveillant								
Agent de détention, maître d'atelier								
Ensemble du personnel du service								
<b>Police neuchâteloise</b>								
Commandant-e de la Police Neuchâteloise								
Adjoint-e au/à la commandant-e								
Chef-fe de la Police judiciaire								
Chef-fe de la Police de proximité								
Chef-fe de Police secours								
Chef-fe de la Police de la circulation								
Chef-fe de l'État-Major opérationnel								
Ensemble du personnel du service								
<b>Service de l'économie</b>								
Chef-fe de service								
Chef-fe de service adjoint-e								
Chef-fe de projets II								
Chef-fe de projets III								

---

<sup>11</sup> Pour mémoire, les chef-fe-s de service et les secrétaires généraux-ales gèrent librement leur temps (art. 10 RDF)

	Exigence de la nationalité suisse	Prestation de serment	Domicile dans le canton	Domicile à proximité du lieu de travail	Certificat médical	Fonction physiquement éprouvante	Uniforme	Gestion libre du temps de travail <sup>11</sup>
<b>Service de la sécurité civile et militaire</b>								
Chef-fe de service								
Chauffeur-euse du Conseil d'État, employé-e d'administration								
<b>Service de la culture</b>								
Chef-fe de service								
Chef-fe de l'OPAN et conservateur-trice cantonal-e								
Directeur-trice du Laténium, parc et musée d'archéologie								
Chef-fe de l'office des archives								
Archéologue cantonal-e, chef-fe d'office adjoint-e								
<b>Service des poursuites et des faillites</b>								
Chef-fe de l'office des faillites, préposé-e								
Chef-fe de l'office des poursuites, préposé-e								
<b>DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA DIGITALISATION ET DE DES SPORTS</b>								
<b>Secrétariat général</b>								
Délégué-e à la digitalisation								

<sup>11</sup> Pour mémoire, les chef-fe-s de service et les secrétaires généraux-ales gèrent librement leur temps (art. 10 RDF)

	Exigence de la nationalité suisse	Prestation de serment	Domicile dans le canton	Domicile à proximité du lieu de travail	Certificat médical	Fonction physiquement éprouvante	Uniforme	Gestion libre du temps de travail <sup>11</sup>
Responsable CAPPES								
<b>Service de l'enseignement obligatoire</b>								
Chef-fe de service								
<b>Service des formations postobligatoires et de l'orientation</b>								
Chef-fe de service								
Chef-fe de l'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle								
<b>Service informatique de l'Entité neuchâteloise</b>								
Chef-fe du Centre de télécommunication								
Ingénieur-e en sécurité des systèmes								
Ingénieur-e sécurité et télécom								
Chef-fe du Centre d'exploitation des solutions informatiques								
Chef-fe du Centre de solutions								
Chef-fe IT								
Responsable sécurité des systèmes d'information								

---

<sup>11</sup> Pour mémoire, les chef-fe-s de service et les secrétaires généraux-ales gèrent librement leur temps (art. 10 RDF)

	Exigence de la nationalité suisse	Prestation de serment	Domicile dans le canton	Domicile à proximité du lieu de travail	Certificat médical	Fonction physiquement éprouvante	Uniforme	Gestion libre du temps de travail <sup>11</sup>
Technicien-ne d'exploitation								
<b>DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT</b>								
<b>Service des transports</b>								
Chef-fe de service								
<b>Service de l'aménagement du territoire</b>								
Chef-fe de service								
<b>Service des ponts et chaussées</b>								
Chef-fe de service								
Chef-fe de l'office de support et multimodalité, chef-fe de service adjoint-e								
Chef-fe de l'office des constructions et aménagements routiers								
Chef-fe de l'office de l'entretien								
Chef-fe de l'office des cours d'eau et dangers naturels								
Voyer-ère chef-fe RC								
Chef-fe d'équipe principal-e								
Chef-fe d'équipe								
Cantonnier-ère-chauffeur-euse								
Cantonnier-ère								
Mécanicien-ne								

<sup>11</sup> Pour mémoire, les chef-fe-s de service et les secrétaires généraux-ales gèrent librement leur temps (art. 10 RDF)

	Exigence de la nationalité suisse	Prestation de serment	Domicile dans le canton	Domicile à proximité du lieu de travail	Certificat médical	Fonction physiquement éprouvante	Uniforme	Gestion libre du temps de travail <sup>11</sup>
<b>Service de l'énergie et de l'environnement</b>								
Chef-fe de service								
<b>Service de la géomatique et du registre foncier</b>								
Chef-fe de service								
Responsable du SITN, chef-fe de service adjoint-e								
Conservateur-trice du RF								
<b>Service de la faune, des forêts et de la nature</b>								
Chef-fe de service								
Ingénieur-e forestier-ère cantonal-e								
Chef-fe de la section nature, conservateur-trice cantonal-e de la nature								
Ingénieur-e forestier-ère d'arrondissement								
Forestier-ère de cantonnement								
Chef-fe d'équipe								
Forestier-ère-bûcheron-ne								
Chargé-e de sensibilisation et de surveillance de la nature								

---

<sup>11</sup> Pour mémoire, les chef-fe-s de service et les secrétaires généraux-ales gèrent librement leur temps (art. 10 RDF)

	Exigence de la nationalité suisse	Prestation de serment	Domicile dans le canton	Domicile à proximité du lieu de travail	Certificat médical	Fonction physiquement éprouvante	Uniforme	Gestion libre du temps de travail <sup>11</sup>
Inspecteur-trice cantonal-e de la faune								
Garde-faune responsable								
Garde-faune								
<b>Service de l'agriculture</b>								
Chef-fe de service								
Chef-fe de l'office des améliorations structurelles								
Chef-fe de l'office des paiements directs, chef-fe de service adjoint-e								
Chef-fe de l'office de la viticulture et agro-écologie, directeur-trice de la station viticole								
Administrateur-trice d'Evologia								
<b>Service de la consommation et des affaires vétérinaires</b>								
Chimiste cantonal-e, chef-fe de service adjoint-e								
Équarrisseur-euse								
<b>DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA COHESION SOCIALE</b>								
<b>Secrétariat général</b>								
Secrétaire général-e adjoint-e								
Conseiller-ère stratégique								

<sup>11</sup> Pour mémoire, les chef-fe-s de service et les secrétaires généraux-ales gèrent librement leur temps (art. 10 RDF)

	Exigence de la nationalité suisse	Prestation de serment	Domicile dans le canton	Domicile à proximité du lieu de travail	Certificat médical	Fonction physiquement éprouvante	Uniforme	Gestion libre du temps de travail <sup>11</sup>
Chef-fe de l'office de la politique familiale et de l'égalité								
<b>Service de l'action sociale</b>								
Chef-fe de service adjoint-e								
<b>Service de l'emploi</b>								
Chef-fe de service								
Chef-fe de service adjoint-e								
Chef-fe de l'office du marché du travail								
Chef-fe de l'office des relations et des conditions de travail								
Inspecteur-trice								
<b>Service des migrations</b>								
Chef-fe de service								
<b>Service de la cohésion multiculturelle</b>								
Chef-fe de service								
<b>Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance-chômage</b>								
Directeur-trice de la CCNAC								
Sous-directeur-trice								

<sup>11</sup> Pour mémoire, les chef-fe-s de service et les secrétaires généraux-ales gèrent librement leur temps (art. 10 RDF)

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

Neuchâtel, le 24 août 2022

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. KURTH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND